

# CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

---

## 1. But

- **Construire et agir ensemble pour l'avenir du village**
- Trouver les équilibres justes en matière sociale, écologique et économique par l'usage d'une politique participative
- Impliquer les Barretières et Barretiers dans les choix et les projets en facilitant les échanges entre Élus et Citoyens, en offrant la parole à tous
- Susciter la participation des citoyens et permettre leur intégration toujours plus en amont des décisions et projets publics
- Etre clair, transparent et cohérent entre ce qui est dit et ce qui est fait
- **Définir et créer des moyens d'un mieux vivre ensemble, et favoriser les échanges** en s'appuyant sur la diversité et la richesse de la population,
- Veiller à la préservation du patrimoine naturel, historique et culturel de la commune

## 2. Nos engagements

### Le dialogue

- **La parole de chacun a une valeur, doit être écoutée, avec intérêt et sans jugement préconçu.**
- Respecter la parole de l'autre c'est ne pas l'interrompre, ne pas se laisser distraire ni chercher à convaincre à tout prix

### La transparence

- **Nous la voulons pour toutes les actions en cours, le budget, les décisions et différents projets**
- Les comptes rendus des commissions seront mis à disposition des habitants (site internet, mairie, affichage public, bulletin d'information...), il y sera noté les noms des participants dans un souci de reconnaissance de l'investissement de chacun.
- Pour faciliter le fonctionnement des commissions, des listes de discussions par mails seront mises en place.

### Fonctionnement

- **Chaque commission est programmée, organisée et animée par les Conseillers désignés par délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2020**
- **Les commissions sont ouvertes à toute personne désireuse de s'investir** : tout habitant du village qui souhaite **travailler avec nous dans un esprit constructif** sera le bienvenu après s'être fait enregistrer au secrétariat de la mairie

- Chaque participant peut intégrer ou quitter une commission, selon son libre arbitre et accepte les règles de respect, de bienveillance et d'écoute entre tous les participants
- Ces commissions font émerger les problématiques, réalisent un diagnostic et soumettent **des actions-projets auxquels chacun s'engage à participer** selon ses compétences et sa disponibilité
- Ces commissions se réunissent, au minimum, une fois par trimestre pour une action ou un projet
- Elles se concentrent sur la réalisation d'un projet ou d'un diagnostic qui peut découler, ou pas, d'un besoin exceptionnel et mobilisent les participants sur une durée plus ou moins longue.

### Le suivi et l'évaluation

- Il y aura au moins un élu par commission qui se chargera de rapporter et d'intégrer le travail réalisé au sein du conseil municipal
- **Les propositions émanant de ces commissions seront étudiées puis débattues par les conseillers municipaux qui statueront sur le bien fondé de ces propositions et la suite à leur donner.**
- Le bilan des démarches participatives engagées sera dressé chaque année lors d'une réunion publique

### Bon déroulement de ces commissions

- **Les conseillers responsables de commissions sont garants du bon fonctionnement de chaque séance et du respect de ses règles.**
- Ils peuvent à tout moment exclure ou interdire l'accès à toute personne qui perturberait la tenue de ces séances par le non respect des participants, tout propos homophobe, raciste ou sexiste.